

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2523

28 décembre 2009

### SOMMAIRE

AB Technology Group .....	121098	Jopsa S.A. ....	121070
AEIF LH Sub 02 S.à r.l. ....	121065	Lastminute.com Luxembourg S.à r.l. ...	121070
AEIF LH Sub 05 S.à r.l. ....	121060	Locaso Exploitation S.à r.l. ....	121069
AEIF LH Sub 07 S.à r.l. ....	121070	Locaso Exploitation S.à r.l. ....	121069
AEIF (Willow) 01 S.à r.l. ....	121083	LOUSIN INVESTMENT, Société Anony-	
AEIF (Willow) 02 S.à r.l. ....	121080	me .....	121058
African Management Group Holding S.A.		Lux-Forst S.à r.l. ....	121080
.....	121080	Matrice International S.A. ....	121098
A.M.P. S.à r.l. ....	121058	Meco S.à r.l. ....	121073
Blittersdorf Immobilien A.G. ....	121063	Meco S.à r.l. ....	121074
BVLUX .....	121068	Milao S.à r.l. ....	121086
Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René		Modet Group Luxembourg A.G. ....	121058
Peckels & Fils .....	121060	Oaktree Holding S.A. ....	121074
DBFIN S.A. ....	121069	Orion European 6 Investments S.à r.l. ..	121096
Dilfin S.A. ....	121059	Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l. ....	121074
Dilfin S.A. ....	121059	Pizzeria Beim Rocco S.à r.l. ....	121060
Eden 2 S.à r.l. ....	121094	Seahold S.à r.l. ....	121058
Eden 4 S.à r.l. ....	121087	SkillTeam Luxembourg .....	121059
Europa Real Estate II S.à r.l. ....	121059	Solidal International S.A. ....	121094
Europa Real Estate II US S.à r.l. ....	121059	Soprofi S.A. ....	121058
European Administrative Services and In-		Sports Management & Consulting S.A. ..	121073
formation Technology S.A. ....	121080	Star of Bethlehem S.A. ....	121103
Farton S.A. ....	121063	Trivox S.à r.l. ....	121080
Gaetane Sàrl .....	121104	Tursonia Holding S.A. ....	121074
Garage Serge Jorge Sàrl .....	121060	Vitus Topco S. à r.l. ....	121104
Iginio S.A. ....	121089	Wohl Aloysia S.à r.l. ....	121094
Ilona Sàrl .....	121094	Xpermet .....	121079
Informatique et Gestion S.à.r.l. ....	121060		
Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82) S.e.c.s. ....	121103		

**LOUSIN INVESTMENT, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 49.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153997/10.

(090186561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Modet Group Luxembourg A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 25.163.

Les comptes annuels au 2 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153998/10.

(090186564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**A.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.  
R.C.S. Luxembourg B 59.084.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009153999/10.

(090186567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Soprofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.  
R.C.S. Luxembourg B 98.040.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154000/10.

(090186568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Seahold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.807,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.928.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009154013/14.

(090187135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154008/10.

(090186492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154009/10.

(090186493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Dilfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.181.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154024/10.

(090186676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Dilfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.181.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154023/10.

(090186681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**SkillTeam Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 90.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la maison mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

*Pour SKILLTEAM Luxembourg S.A.*

Mr Steve Dierckens

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009154028/14.

(090187057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7557 Mersch, 8, rue Mies.  
R.C.S. Luxembourg B 15.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154032/9.

(090187202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Garage Serge Jorge Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 12, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 69.003.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154033/9.

(090187200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Informatique et Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 37.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154034/9.

(090187198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Pizzeria Beim Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 161, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 44.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154035/9.

(090187197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 135.798.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.159, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 05 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.798, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 16<sup>th</sup> January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 491 of 26<sup>th</sup> February 2008, and amended by a deed of the undersigned notary of 18<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 3<sup>rd</sup>, 2009, number 2143 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

**" Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (first paragraph).**

The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**" Art. 11. Powers of manager(s) (Third paragraph).**

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 05 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.798, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 26 février 2008, et modifié par un acte du notaire soussigné du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2009, numéro 2143 (la Société).

II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

**" Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. (Premier paragraphe).**

La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

**" Art. 11. Pouvoirs de gérants (troisième paragraphe).**

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

#### *Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51054. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154204/135.

(090186960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Farton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.230.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154199/10.

(090187010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.478.

In the year two thousand nine, on the ninth of November,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MEPC (1946) Ltd., a limited liability company, incorporated on November 1, 1946, having its registered address set at 4<sup>th</sup> floor, Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, London, E1 8LW, England, UK, registered with the England Register under number 420575,

duly represented by Mrs Emily Mousley and Mr Stephen Dunkling.

MEPC (1946) Ltd, acting as afore mentioned, in its capacity of sole shareholder of Blittersdorf Immobilien A.G., a public limited liability company (société anonyme), established and with registered office in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 19.478, has been incorporated by a deed enacted on June 22<sup>nd</sup>, 1982, by Maître Reginal Neuman, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 222 on September 17<sup>th</sup> 1982, as amended for the last time by a decision of the board of directors on June 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 125 on January 23, 2002,

Such appearing person, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions, which have been taken in the best interest of the Company, according to the following agenda:

- 1) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 770,000.- (seven hundred seventy thousand euro) by cancellation of shares;
- 2) Reimbursement of the cancelled shares in accordance with article 69 (2) of the company law of 1915 (the "Law"), at their par value, and to grant power to the board of directors of the Company or any special agent elected by him, for purposes to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company;
- 3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
- 4) Miscellaneous.



121064

*First resolution*

It is resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 770,000.- (seven hundred seventy thousand euro) by cancellation of 15,024 (fifteen thousand twenty-four) shares so as to bring it from its present amount of EUR 820,000.- (eight hundred twenty thousand euro) represented by 16,000 (sixteen thousand) shares without nominal value to the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) represented by 976 (nine hundred seventy-six) shares without nominal value.

*Second resolution*

It is resolved to reimburse the cancelled shares, at their par value to the shareholder. All the powers are conferred to the board of directors of the Company according to the article 69 (2) of the company law of 1915 or to any special agent elected by the board of directors in order to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company.

*Third resolution*

It is resolved to amend article 5 of the articles of association further to the above reduction of corporate capital. Article 5 shall be read as follow:

"The subscribed capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro) represented by 976 (nine hundred seventy-six) shares in registered form without par value."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 1,200.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting, the appearing person, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, has all signed, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf novembre,

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MEPC (1946) Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée le 1<sup>er</sup> novembre 1946, ayant son siège social au 4<sup>th</sup> floor, Loyds Chambers, 1 Portsoken Street, Londres, E1 8LW, Angleterre, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre du Commerce Anglais sous le numéro 420575,

dûment représentée par Madame Emily Mousley et Monsieur Stephen Dunkling.

MEPC (1946) Ltd, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Blittersdorf Immobilien A.G., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 19.478 constituée suivant acte reçu par-devant Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1982 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 17 septembre 1982, modifié pour la dernière fois suivant une décision du conseil de gérance en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125 du 23 janvier 2002,

Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il acte les décisions suivantes, lesquelles ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, en conformité avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 770.000,- (sept cent soixante-dix milles euros) par annulation des actions;
- 2) Remboursement en numéraire des actions annulées, à la valeur de leur pair comptable, et pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts pour refléter la réduction de capital; et
- 4) Divers.

*Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 770.000,- (sept cent soixante-dix milles euros) par l'annulation de 15.024 (quinze milles vingt-quatre) actions, pour le porter de son montant actuel de EUR 820.000,- (huit cent vingt-cinq milles euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions sans désignation de valeur nominale



au montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 976 (neuf cent soixante-seize) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Il est résolu de rembourser les actions annulées, à la valeur de leur pair comptable à l'actionnaire unique. Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société selon l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales de 1915 ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration afin de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

*Troisième résolution*

Il est résolu de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus décrite. L'article 5 des statuts pourra désormais se lire de la façon suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 976 (neuf cent soixante-seize) actions sans désignation de valeur nominale."

*Frais - Evaluation*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à 1.200,- EUR.

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MOUSLEY, S. DUNKLING, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47650. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154195/109.

(090186875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.159, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 02 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.299, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 17<sup>th</sup> September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2523 of 7<sup>th</sup> November 2007, and amended by a deed of the undersigned notary of 18<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16<sup>th</sup> October, 2009, number 2036 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

**" Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).**

The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers. "

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**" Art. 11. Powers of manager(s). (Third paragraph).**

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.299, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2523 du 7 novembre 2007, et modifié par un acte du notaire soussigné du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2009, numéro 2036 (la Société).

II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

**" Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. (Premier paragraphe).**

La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

**" Art. 11. Pouvoirs de gérants. (Troisième paragraphe).**

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

#### *Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51050 Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154191/135.

(090186830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**BVLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 49.059.

Im Jahre zweitausendneun, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

TRIERER BÜRGERVEREIN 1864 GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in D-54290 Trier, 9, Liebfrauenstrasse (Amtsgericht Wittlich HRB 40.300)

hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 18. November 2009.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, für den alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BVLUX" mit Sitz in L-5533 Remich, 47, Esplanade

gegründet unter der Bezeichnung GKV durch Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond Schroeder, damals Notar mit dem Amtssitz in Mersch, am 21. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 37 vom 24. Januar 1995.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 49.059

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd als alleinige Anteilhaberin ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst das Kapital um eine Summe von fünfundsiebzig tausend Euro (75.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem aktuellen Stand von fünfundzwanzig tausend Euro (25.000,- EUR) auf einhundert tausend Euro (100.000,- EUR) zu heben, durch Schaffung und Ausgabe von drei Tausend (3.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben und welche alle durch die alleinige Anteilhaberin gezeichnet und in Bar eingezahlt wurden

Die Einzahlung von fünfundsiebzig tausend Euro (75.000,- EUR) geschah in Bar durch den alleinigen Anteilhaber so dass diese Summe der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

In Folge der beiden vorhergehenden Beschlüsse ist Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt einhundert tausend Euro (100.000,-EUR) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Anteile mit einem Nennwert von 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro) pro Anteil.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49970. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1 Dezember 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154200/46.

(090186900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Locaso Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 88.747.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154201/10.

(090187011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Locaso Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 88.747.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154205/10.

(090187012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**DBFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.038.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "DBFIN S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.038, constituée suivant acte du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 2 février 2009, numéro 226. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Mademoiselle Camille TOUSSAINT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe MORALES en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

121070

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, C. TOUSSAINT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14346. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009154181/49.

(090186902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Jopsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154182/9.

(090187211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Lastminute.com Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 61.585.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.199.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154184/11.

(090187218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**AEIF LH Sub 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.370.

—

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.159, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 07 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.370, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 26<sup>th</sup> March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 29<sup>th</sup> May 2008, and amended by a deed of the undersigned notary of 16<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15<sup>th</sup> October, 2009, number 2014 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph)** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers. "

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 11. Powers of Manager(s). (Third Paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers. "

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 07 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.370, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321 du 29 mai 2008, et modifié par un acte du notaire soussigné du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2009, numéro 2014 (la Société).

II. Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission de s gérants en fonction avec effet à la date de la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (Premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs de Gérants. (Troisième paragraphe)** . Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

#### *Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51055 Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154185/134.

(090186802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**S.M. & C. S.A., Sports Management & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 34.236.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A." en abrégé "S.M. & C. S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14337.

- que la société "SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A." en abrégé "S.M. & C. S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.236,

constituée suivant acte notarié du 21 juin 2009 et publié au Mémorial C numéro 477 du 22 décembre 1990; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mai 2005 et publié au Mémorial C numéro 1205 du 15 novembre 2005, au capital social de soixante-quatorze mille quatre cents Euros (74.400,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 23 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré au fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154155/29.

(090186626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Meco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.048.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154156/10.

(090186986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 22.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009154157/13.

(090186796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Meco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154154/10.

(090186987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Tursonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009154158/13.

(090186849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 146.738.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.  
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 146.795;

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on twenty seventh day of November 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse,

registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 146.738, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 25 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1327 dated 9 July 2009 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.
2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.
3. Creation of 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and allotment of the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.
4. Increase of the share capital by an amount of EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 175,000.- (one hundred seventy-five thousand euros) by the creation and issue of 104,750 (one hundred four thousand seven hundred and fifty) new Class A shares and 57,750 (fifty-seven thousand seven hundred and fifty) new Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).
5. Subscription and payment of the new shares.
6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
7. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
8. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.
9. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
10. Miscellaneous. The sole shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the existing par value of the shares to a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to create 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and to allot the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares to the Class A.

*Fourth resolution*

The corporate capital of the Company is increased by EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 175,000.- (one hundred seventy-five thousand euros) by the creation and issue of 104,750 (one hundred four thousand seven hundred and fifty) new Class A shares and 57,750 (fifty-seven thousand seven hundred and fifty) new Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

All the new shares have been entirely subscribed by Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 175,000.- (one hundred seventy-five thousand euros), represented by 117,250 (one hundred seventeen thousand two hundred and fifty) Class A shares and 57,750 (fifty-seven thousand seven hundred and fifty) Class B shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one euro) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

*Sixth resolution*

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. "

*Seventh resolution*

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth in these Articles."

*Eighth resolution*

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 19.** Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Capital Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class A shares, and

(ii) all amounts to be distributed to the shareholder(s) and representing Income Gains derived by the Company, shall be allocated in their entirety to the holders of the Class B shares.

" **Income Gains** " represents all amounts that would be treated as taxable income for the purposes of the UK Income Tax Acts (as defined in section 831 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 or successive legislation) if it arose to an individual resident, ordinarily resident and domiciled in the UK.

" **Capital Gains** " represents all amounts other than Income Gains."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred euro (2,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.795,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du vingt-sept novembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.738, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 en date du 9 juillet 2009 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

3. Création de 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et affectation des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) par la création et l'émission de 104.750 (cent quatre mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe A et 57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

10. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes à EUR 1,- (un euro).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de créer 2 (deux) classes de parts sociales (Classe A et Classe B) et d'affecter les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes à la Classe A.

#### *Quatrième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) par la création et l'émission de 104.750 (cent quatre mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe A et 57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 117.250 (cent dix-sept mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A et 57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante) parts



sociales de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Sixième résolution*

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

*Septième résolution*

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts."

*Huitième résolution*

L'article 19 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

- (i) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Capital Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe A, et
- (ii) tout montant à distribuer aux associés et représentant des Income Gains dérivés par la Société, sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

" **Income Gains** " représente tout montant qui serait considéré comme revenu soumis à impôts pour les besoins des UK Income Tax Acts (tels que définis dans la section 831 du UK Income and Corporation Taxes Act 1988 ou toute législation successive) en cas d'une personne physique, ordinairement résidente et domiciliée au Royaume-Uni.

" **Capital Gains** " représente tout montant autre que les Income Gains."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cent euro (2.100,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Relation: LAC/2009/51246. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009154161/226.

(090187273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.



**Xpermet, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 43.385.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Charles ROEDERER, consultant, demeurant à F-57100 Metz, 33, rue Saint-Pierre,

ici représenté par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "XPERMET" (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.385, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 9 juin 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 405 du 28 juillet 1997.

b) Que le capital social de la Société a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), évalué à 12.394,68 EUR.

c) Que le comparant précité, est le seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, (l'"Associé Unique"), prononce par les présentes avec effet immédiat la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation et se désigne comme liquidateur.

d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme la société à responsabilité limitée "SWL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.782, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au liquidateur.

g) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins chez la société "INTERFIDUCIAIRE S.A." à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SINESI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4441. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154152/66.

(090186640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.817.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch.

M. KARA.

Référence de publication: 2009154153/10.

(090186990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Lux-Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.525.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154169/9.

(090187265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**African Management Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.570.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154171/9.

(090187261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Trivox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.466.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 31.12.2005 déposé le 02.03.2007 n° L070030771.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154168/12.

(090187115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**AEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.881, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF (Willow) 02 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.408, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 12<sup>th</sup> March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1352 of 3<sup>rd</sup> June 2008, and amended by a deed of the undersigned notary of 18<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2<sup>nd</sup> November, 2009, number 2141 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 11 Powers of Manager(s). (Third Paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 137.881, propriétaire de 600 (six cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF (Willow) 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.408, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1352 du 3 juin 2008, et modifié par un acte du notaire soussigné du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 novembre 2009, numéro 2141 (la Société).

II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (Premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants".

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs de Gérants. (Troisième paragraphe).** Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à

l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

*Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer, comme Gérant unique AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51044. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154172/133.

(090186675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**AEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.799, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF (Willow) 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.881, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 26<sup>th</sup> March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1154 of 9<sup>th</sup> May 2008, and amended by a deed of the undersigned notary of 18<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24<sup>th</sup> October, 2009, number 2096 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

121084

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

*Forth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 11 Powers of Manager(s). (Third Paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers"

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B 129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 135.799, propriétaire de 600 (six cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.881, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1154 du 9 mai 2008, et modifié par un acte du notaire soussigné du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 octobre 2009, numéro 2096 (la Société).

II. Que les 600 (six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

*Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction avec effet à la date de la présente résolution.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (Premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants".

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs de Gérants. (Troisième paragraphe).** Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

*Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51043. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154174/133.

(090186692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Milao S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-4599 Differdange, 16, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.393.

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "MILAO S.à.r.l.", avec siège social à L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1625 du 24 août 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.393,

L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président à choisi Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour.*

1.- Transfert du siège social vers L-4599 Differdange, 16, rue John F. Kennedy et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 statuts.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-4599 Differdange, 16, rue John F. Kennedy et en conséquence de le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Differdange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER, D. HOFFMANN, C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49995. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154175/56.

(090186724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.124.199,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.155.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited partnership with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by M<sup>e</sup> Antoine Daurel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 19, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eden 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 138.155 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, on 28<sup>th</sup> April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1228 of 21<sup>st</sup> May 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 17<sup>th</sup> June 2009, published in the Mémorial dated 13<sup>th</sup> July 2009, number 1344.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all nine thousand nine hundred (9.900) ordinary shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class A preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class B preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class C preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class D preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class E preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class F preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class G preferred shares, two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-two (234.922) class H preferred shares, and two hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-three (234.923) class I preferred shares, with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1<sup>st</sup> January of each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year; it being noted that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> April 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009;

2. Consequential amendment of article 11 of the Articles.

Thereafter, the Sole Shareholder represented as stated hereabove resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1<sup>st</sup> January of each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year. The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> April 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009.

*Second resolution*

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

**" Art 11. Accounting Year.**

The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document, done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited partnership ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, Grande-Bretagne, et immatriculée au Companies House de Grande-Bretagne sous le numéro 04693597, dûment représentée par M<sup>e</sup> Antoine Daurel, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 novembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de "Eden 4 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.155 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") numéro 1228 du 21 mai 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2009, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1344 du 13 juillet 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Associé Unique détient toutes les neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe A, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe B, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe C, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe D, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe E, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe F, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe G, deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-deux (234.922) parts sociales privilégiées de classe H, et deux cent trente-quatre mille neuf cent vingt-trois (234.923) parts sociales privilégiées de classe I, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune émise dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les décisions sur lesquelles l'Associé Unique doit se prononcer sont les suivantes:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a décidé ce qui suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

**" Art. 11. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51698. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154177/117.

(090187084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Iginio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.604.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né à Eisenstadt, (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2) Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I.- Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "IGINIO S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société peut acquérir, grever d'hypothèques, détenir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et autre droits sur des biens immatériels.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II.- Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III.- Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV.- Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre



moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.



*Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gernot KOS, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2) Monsieur Thierry HELLERS, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né à Eisenstadt, (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
  - b) Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
  - c) La société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.820.
4. Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Gernot KOS, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionné ci-avant suc c).
5. La société à responsabilité limitée "G.T. Experts Comptables S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.917, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Gernot KOS, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4420. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154143/242.

(090187255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Wohl Aloysia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6990 Hostert, 7, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 81.033.

Les comptes annuels de clôture d'activité au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154194/10.

(090187111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Ilona Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.257.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154180/10.

(090187236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Solidal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154186/9.

(090187163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited partnership with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by M<sup>e</sup> Antoine Daurel, maître en droit, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 19, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eden 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 137.730 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, on 8<sup>th</sup> April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1110 of 6<sup>th</sup> May 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 17<sup>th</sup> June 2009, published in the Mémorial dated 10<sup>th</sup> July 2009, number 1137.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one Pound (GBP 1.-) each, in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1<sup>st</sup> January of each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year; it being noted that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> April 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009;

2. Consequential amendment of article 11 of the Articles.

Thereafter, the Sole Shareholder represented as stated hereabove resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1<sup>st</sup> January of each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year. The Sole Shareholder further resolved that the current accounting year which has started on 1<sup>st</sup> April 2009 shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009.

*Second resolution*

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

**" Art. 11. Accounting year.**

The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document, done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited partnership ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London, SW1Y6DN, Grande-Bretagne, et immatriculée au Companies House de Grande-Bretagne sous le numéro 04693597, dûment représentée par M<sup>e</sup> Antoine Daurel, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 novembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Eden 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.730 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") numéro 1110 du 6 mai 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2009, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1137 du 10 juillet 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. L'Associé Unique détient toutes les quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune émise dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les décisions sur lesquelles l'Associé Unique doit se prononcer sont les suivantes:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a décidé ce qui suit:

121096

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

**" Art. 11. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51696. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154179/102.

(090187040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Orion European 6 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.700.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one million thirteen thousand euro (EUR 1,013,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101499 (the "Shareholder"), here represented by Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in November 2009, Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion European 6 Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 December 2006 number 2415, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121700 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To dissolve and put the Company into liquidation
2. To appoint the liquidator.

3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint Ms Pia Housse, professionally residing at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company. The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million treize mille euros (EUR 1.013.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.499 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en novembre 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion European 6 Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2006 numéro 2415, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.700 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

#### 4. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Associé a décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

##### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer Madame Pia Housse, demeurant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur.

##### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009154150/114.

(090186594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

#### **Matrice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009154151/12.

(090186991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

#### **AB Technology Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.599.

---

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## ONT COMPARU:

1) Monsieur Benoît BERNAZ, technicien motoriste, né à Thonon-les-Bains (France), le 27 juillet 1975, demeurant à F-74150 Crempigny-Bonneguête, Pré Servin.

2) Monsieur Alain BOUDOT, gérant de sociétés, né à Paris (France), le 13 septembre 1959, demeurant à F-95660 Champagne-sur-Oise, 3, rue Roger Lemaître.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AB TECHNOLOGY GROUP" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet le commerce de biens et les prestations de services se rapportant à des produits liés à la gestion et création de brevets, dépôts de noms et marques.

En général la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Benoît BERNAZ, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2) Monsieur Alain BOUDOT, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de quarante pour cent (40%) de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Benoît BERNAZ, technicien motoriste, né à Thonon-les-Bains (France), le 27 juillet 1975, demeurant à F-74150 Crempigny-Bonneguête, Pré Servin;
  - b) Monsieur Alain BOUDOT, gérant de sociétés, né à Paris (France), le 13 septembre 1959, demeurant à F-95660 Champagne-sur-Oise, 3, rue Roger Lemaître;
  - c) Madame Maud BERNAZ, employée commerciale, née à Annecy (France), le 30 novembre 1982, demeurant à F-74150 Crempigny-Bonneguête, Pré Servin.
3. Monsieur Richard GAUTHROT, expert-comptable, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
  - Monsieur Benoît BERNAZ, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration, et
  - Monsieur Alain BOUDOT, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEVE; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4440. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009154129/229.

(090187147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Star of Bethlehem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 58.749.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue au siège social de la société le 4 novembre 2009 à 14.00 heures*

L'Assemblée prend acte et accepte le changement de nom de Monsieur Federigo Cannizzaro en Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

- Sont renommés Administrateurs:

\* M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

\* M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

- Est renommée Commissaire aux comptes:

\* Luxembourg International Consulting S.A. (en abrégé Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, RCS 40.312.

L'Assemblée décide de nommer Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, administrateur de la société en remplacement de M. Alexis Kamarowsky. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009154287/28.

(090186483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.584.

*Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, Rue de l'église, L-6720 Grevenmacher*

nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder „INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, Rue d l'église, L-6720 Grevenmacher,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich, Waldäcker Str. 14/1, D-71679 Asperg, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder „EKIAM" genannt-  
unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82.) S.e.c.s aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Quatre-vingt-deuxième (82.) S.e.c.s die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009154514/38.

(090186913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Gaetane Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.289.

*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois à:

L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy

Et lecture faite, les associés ont signé.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2009.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2009154510/16.

(090186792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.023.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 852 du 11 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154068/15.

(090186901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.